

Décisions ministérielles

Luc Chatel a annoncé, le 11 mars 2010, un «pacte de carrière» en deux parties.

1 Annonces financières

• Carrières

- Seuls les 5 premiers échelons sont revalorisés(*) pour tenir compte du passage à un recrutement Master 2 : gain mensuel de 153€ en moyenne sur la première année et de 253€ pour les agrégés.
- Suppression des 2 premiers échelons : le nouveau 1^{er} échelon correspond à l'ancien 3^e.
- La durée des échelons reste inchangée : le nouveau 1^{er} dure 1 an.

(*) Le ministre annonce un effort de 6800€ sur l'ensemble des 5 premiers échelons actuels de la carrière.

Certifiés, CPE, COP, PE, PLP, Profs EPS

Actuellement			À partir de la rentrée 2010		
Échelon	Indice	Net approché	Échelon	Indice	Net approché
1	349	1 310 €			
2	376	1 412 €	1	410	1 539 € +56 €
3	395	1 483 €	2	431	1 618 € +56 €
4	416	1 562 €	3	453	1 701 € +53 €
5	439	1 648 €	4	467	1 753 € - €
6	467	1 753 €	5	495	1 859 € - €
7	495	1 859 €	6	531	1 994 € - €
8	531	1 994 €	7	567	2 129 € - €
9	567	2 129 €	8	612	2 298 € - €
10	612	2 298 €	9	658	2 471 € - €
11	658	2 471 €			

Agrégés

Actuellement			À partir de la rentrée 2010		
Échelon	Indice	Net approché	Échelon	Indice	Net approché
1	379	1 423 €			
2	436	1 637 €	1	489	1 836 € +41 €
3	478	1 795 €	2	526	1 975 € +30 €
4	518	1 945 €	3	561	2 106 € +26 €
5	554	2 080 €	4	593	2 227 € - €
6	593	2 227 €	5	635	2 384 € - €
7	635	2 384 €	6	684	2 568 € - €
8	684	2 568 €	7	734	2 756 € - €
9	734	2 756 €	8	783	2 940 € - €
10	783	2 940 €	9	821	3 083 € - €
11	821	3 083 €			

• Mesures indemnitaires pour :

- l'accompagnement et le tutorat des nouveaux enseignants et des étudiants se destinant au métier d'enseignant ;
- le tutorat des lycéens ;
- les référents «culture».

La fonction de «référé handicap» sera spécifiquement reconnue.

À terme, le ministère envisage la création d'un «grade à accès fonctionnel» dès sa mise en œuvre dans la Fonction publique, accessible uniquement au mérite.

2 Ressources humaines

• Mobilité

- Droit individuel de formation pour se former pendant les vacances, dans le cadre d'un projet personnel de mobilité, avec une rémunération horaire complémentaire pendant 20 heures.
- Des conseillers mobilité carrière vont être recrutés dans toutes les académies.
- Des entretiens en début de carrière et au bout de 15 ans pour tous les enseignants.
- Une bourse en ligne de postes offerts aux enseignants dans les trois fonctions publiques.
- Des plans d'adaptation vont concerner un millier d'enseignants de la voie technologique.

• Santé au travail

- Recrutement de 80 médecins de prévention.
- Un bilan pour les enseignants atteignant leurs 50 ans dans l'année.
- Transformation des CHSA (comités d'hygiène et de sécurité académiques) en CHSCT (conditions de travail).

• Évaluation

Un «chantier» devrait s'ouvrir sur l'évaluation des enseignants.

Injuste... injustifiée... injustifiable !



Trente mois et une commission Pochard après «la Lettre aux éducateurs» de Nicolas Sarkozy, Luc Chatel a annoncé les grandes lignes du plan de revalorisation des enseignants. Disons-le tout net : on est loin du compte !

Au mieux, un quart des enseignants (recrutés depuis 2002) sera concerné. Si l'effort est réel pour les débuts de carrière, il n'y a rien pour l'immense majorité des enseignants. La promesse de Nicolas Sarkozy à tous les éducateurs est donc très loin d'être tenue. En ne revalorisant que les 5 premiers échelons, on provoque un tassement de la carrière. Pis, l'affirmation réitérée par Luc Chatel que l'ensemble des moyens avait été consacré à cette mesure, clôt toute perspective d'évolution rapide des ratios d'avancement. L'injustice en est accrue.

Les mesures annoncées accroissent les inégalités entre les enseignants.

La refonte des grilles provoque un différentiel de départ de près de 80 points entre les stagiaires. Un néotitulaire agrégé, recruté à la maîtrise (M1), percevra 150 points d'indice de plus qu'un collègue certifié recruté à M2... Luc Chatel annonce 6800€ de plus pour les jeunes collègues sur leurs 5 premiers échelons actuels. En leur supprimant les 17 000€ qu'ils auraient dû percevoir pendant leur année de stage, il leur rend moins de la moitié de ce qu'il a économisé, et sur 7 ans. Joli coup ! Certes, la prise en compte de la santé des enseignants est une mesure intéressante ; le SE-UNSA le réclamait depuis longtemps.

Par contre, la réflexion sur l'évaluation qui doit être engagée mérite d'être précisée. S'il s'agit d'abandonner la notion de valeur professionnelle établie sur des critères clairs et objectifs, au profit d'un mérite supposé, le SE-UNSA s'y opposera clairement.

En conclusion, la revalorisation usurpe son appellation. Alors, au vu des propositions, nous lui retournerons ses propres propos : «*Cette situation est injuste, injustifiée, injustifiable*»(*).

(*) Luc Chatel lors du CTPM du 01/10/2009.

«J'ai bien conscience que votre statut social, votre pouvoir d'achat, se sont dégradés au fur et à mesure que votre tâche devenait plus lourde, vos conditions de travail plus éprouvantes. La Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail.»

Nicolas Sarkozy
Lettre aux éducateurs - septembre 2007